

Pédiluve sec : des résultats plutôt satisfaisants

Alternatives au pédiluve humide, plusieurs solutions utilisables en pédiluve sec sont commercialisées. Certaines ont pour objectif de priver les bactéries pathogènes des conditions favorables à leur développement en asséchant le pied et en faisant chuter le pH vers 3,5. La régénération de la peau et de la corne est ainsi favorisée ; la dureté des onglons est augmentée. D'autres sont des solutions biologiques qui associent des bactéries bénéfiques sur un support asséchant. Ces dernières viennent concurrencer les bactéries du piétin, et ainsi contrecarrer leur développement. C'est un produit de ce type qui a été testé : Vetalhy Nursery®. Il est également utilisé comme asséchant pour les litières.

Moins de boiteries légères

Quatre éleveurs laitiers de Manech Tête Rousse des Pyrénées-Atlantiques non transhumants ont testé le produit en pédiluve sec au cours de l'été 2022. Les brebis y passaient deux fois par semaine pendant 4 à 7 semaines. Dans la majorité des cas, une couche de 3 à 4 cm a été répartie dans le pédiluve en début de traitement et sans rajout en cours d'utilisation. Dans trois élevages sur quatre, une nette diminution des boiteries légères a été mesurée (17 % des brebis). Dans le 4^{ème} élevage, cette proportion est restée stable. Par ailleurs, le nombre d'animaux sans boiterie, quoique restant très modéré, a augmenté dans les quatre élevages de 6 à 19 %. La diminution des boiteries sévères n'a été observée que dans un élevage, les autres étant plutôt stabilisés (+6 % entre la fin et le début du traitement). Enfin, l'efficacité du produit sur le piétin est plutôt encourageante mais reste à vérifier. Dans trois des quatre élevages, entre 1 et 7 brebis n'en présentent plus en fin de traitement.

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

Le coût du produit testé est d'1,4 € par brebis, soit un coût inférieur à un pédiluve humide



Crédit photo : CIIRPO

Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Elevage/CIIRPO)